

Belvaux/Sanem, le 29 août 2019

AVIS AU PUBLIC

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la demande de modification non-substantielle suivante a été présentée en vue d'obtenir une autorisation:

Demandeur: **ArcelorMittal Belval & Differdange**
Objet: **modifications (I/I6/0368)**
Section B de Differdange – Commune : DIFFERDANGE
Classe : **I**
N° Dossier : **I/I9/0235**

Le soussigné, Bourgmestre de la Commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du 29 août 2019 au 13 septembre 2019 inclus.

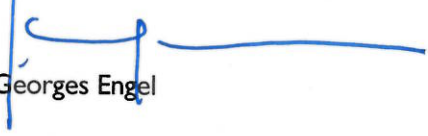
Le dossier en question est à la disposition du public au service écologique de la Commune de Sanem.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,
pour le secrétaire empêché.
Adjoint
EWEN
Maïon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre,


Georges Engel